

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM)



**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2008**



# SOMMAIRE

1° Présentation du Syndicat .....	3
A - Composition .....	3
B - Création – Durée – Objet .....	3
C - Population desservie .....	4
2°- Activité administrative du Syndicat .....	4
A - Le Comité Syndical .....	4
B - Le Bureau .....	5
C - Le renouvellement du Comité Syndical en 2008 .....	5
3° - Vie financière du Syndicat .....	6
A - Compte Administratif 2008 .....	6
B - Affectation du résultat de la section de fonctionnement .....	6
1. Centre d'Aide aux Toxicomanes .....	6
2. Fourrière .....	6
3. Centre de Secours .....	6
4. Gestion des Vignes .....	6
5. Centre de Secours .....	7
6. Fourrière .....	7
C - Cotisations des communes membres .....	7
D - Dette .....	7
4° Principaux aspects de l'année 2008 .....	8
A - Activité Fourrière .....	8
1. la fourrière automobile .....	8
2. la fourrière animale .....	9
3. le projet d'aménagement de la fourrière automobile ou de transfert du site .....	9
B - Centre de Secours .....	11
C - La vigne Saint-Germain-en-Laye/le Pecq .....	11
D - L'aire d'accueil des gens du voyage .....	12

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

## **1° Présentation du Syndicat**

### **A - Composition**

Le Syndicat est actuellement composé de 37 communes et de 5 sections syndicales ; le Comité Syndical du 6 octobre 2008 a constaté la cessation d'activités de la section « collège des Hauts Grillets ». Une nouvelle section « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été créée lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008, elle n'a été budgétée qu'en 2009. Toutes les communes adhèrent à la section Fourrière ; elles adhèrent ou non aux autres activités. Un tableau en annexe, arrêté au 31 décembre 2008, précise l'appartenance des communes aux différentes sections syndicales.

Le SIVOM est devenu Syndicat Mixte par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye en date du 4 août 2006. En effet, à la fin de l'année 2005, trois communes ont décidé la création de la « communauté de communes des Coteaux de Seine » et lui ont transféré leur représentation à la section Fourrière. Il s'agit de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes pour la compétence « fourrière », Louveciennes avait cependant conservé en propre sa représentation à la section « CEDAT ». Lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008, cette Communauté de Communes a demandé son adhésion au CEDAT, la Ville de Louveciennes n'est donc plus, en son nom propre, membre du CEDAT mais dans le cadre de cet organisme.

### **B - Création - Durée - Objet**

Créé par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 1964, il comptait au départ 8 communes qui s'étaient regroupées pour créer une fourrière automobile et animale. Au fil des années, de nombreuses collectivités sont venues rejoindre cette section.

L'objet du Syndicat étant de réaliser des « œuvres et des services d'intérêt intercommunal », plusieurs autres activités sont venues compléter l'activité d'origine : la section Centre Hospitalier en 1973, la section Collège des Hauts Grillets en 1974, la section Centre de Secours contre l'incendie en 1983, la section Centre de Lutte Antidroque en 1987, en 2000, la section Gestion des Vignes et récemment, le 16 décembre 2008, la section Aire d'accueil des Gens du Voyage.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée.

Par délibération en date du 11 février 2004, le SIVOM a modifié ses statuts pour les rendre conformes à celui d'un Syndicat à la carte, conformément à l'article L .5212-16 du

CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Le SIVOM fonctionnait déjà sous cette forme sans que ses statuts aient été adaptés en conséquence. À la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, le Syndicat a donc régularisé cette situation.

### **C - Population desservie**

À partir du Budget Primitif 2000, ont été appliquées les données du recensement de population de 1999. Les chiffres, modifiés légèrement depuis par quelques recensements complémentaires, sont les suivants pour chacune des sections syndicales:

- section CEDAT : 281 983 habitants
- section Fourrière : 416 823 habitants
- section Centre de Secours : 89 131 habitants
- section Gestion des Vignes : 56 671 habitants

Les modifications concernant la section CEDAT et la section Gens du Voyage ne sont prises en compte que sur le BP 2009.

La section Fourrière est la seule qui regroupe l'ensemble des communes.

## **2°- Activité administrative du Syndicat**

### **A - Le Comité Syndical**

Le Comité connaît toujours une activité régulière et s'est réuni 6 fois en 2008:

- Le 6 février 2008, pour l'adhésion à la section CEDAT de la commune de CRESPIERES et le Budget Primitif 2008.
- Le 29 avril 2008, pour l'installation du nouveau Comité Syndical et l'élection des membres du bureau.
- Le 3 juin 2008, pour l'adoption du règlement intérieur, les actes relatifs aux délégations, les indemnités de fonction et la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- le 24 juin 2008 pour l'approbation du Compte Administratif 2007, l'affectation du résultat comptable, le compte de gestion du receveur, l'adhésion à un groupement de commande pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes ainsi que le bilan d'activité de la fourrière pour 2007,
- le 6 octobre 2008, pour le Budget Supplémentaire 2008, la mise en œuvre de la journée de solidarité et la cessation d'activité de la section collège des Hauts Grillets (terme de l'emprunt conclu en 1977 pour 30 ans),

- le 16 décembre 2008, pour la décision modificative n° 3, la demande d'adhésion au CEDAT de la communauté de communes des Coteaux de Seine, la fixation des tarifs 2009 pour la fourrière, la reprise de compétence pour l'aire d'accueil des gens du voyage, le projet de réaménagement et de réorganisation de la fourrière.

## **B - Le Bureau**

Il s'est réuni une fois le 17 novembre 2008, l'ordre du jour était constitué de trois points :

- Le projet de réaménagement de la fourrière.
- Le projet de réorganisation humaine de la fourrière.
- L'aire d'accueil des gens du voyage.

## **C - Le renouvellement du Comité Syndical en 2008**

Suite aux élections municipales de mars 2008, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués aux différentes instances de coopération intercommunale ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Les statuts du SIVOM précisent, en son article 6, que le Bureau Syndical est composé, outre son Président, de trois Vice-Présidents, un secrétaire et six assesseurs.

Après avoir élu, en son sein, Monsieur Daniel LEVEL (Maire de Fourqueux) comme Président, le Conseil Syndical a procédé à l'élection des autres membres du bureau ainsi constitué :

- Premier Vice-Président : Monsieur Emmanuel LAMY (Maire de Saint-Germain-en-Laye).
- Deuxième Vice Président : Monsieur Didier GUINAUDIE (Maire Adjoint Chambourcy).
- Troisième Vice-Président : Monsieur Gilbert DIJON (Maire d'Aigremont).
- Secrétaire : Madame Zineb MADAD (Croissy-sur-Seine)

Et six assesseurs :

- Monsieur Toan NGUYEN (Conseiller Municipal Chanteloup-les-Vignes).
- Monsieur Mohammed BOUZNADA (Maire Adjoint Poissy).
- Monsieur Patrice RAYNAUD (Conseiller Municipal Le-Mesnil-le-Roi).
- Madame Reine AIRAUDO (Conseillère Municipale Le Pecq).
- Madame Marie-Ange DUSSOUS (Maire Adjoint Carrières-sur-Seine).
- Monsieur François CORNEZ (Conseiller Municipal Le Port-Marly).

### 3° - Vie financière du Syndicat

#### A - Compte Administratif 2008

Les résultats, approuvés lors de la séance du Comité du 29 juin 2009, sont les suivants :

- en **section de fonctionnement** :
  - ✓ une réalisation de **dépenses** de **3 349 997,64 €**,
  - ✓ une réalisation de **recettes** de **3 612 122,43 €**,
  - ✓ un **excédent de fonctionnement** de **262 124,79 €** toutes sections confondues.
  
- en **section d'investissement** :
  - ✓ une réalisation de **dépenses** de **82 984,44 €** et des restes à réaliser pour **16 402,52 €**,
  - ✓ une réalisation de **recettes** de **94 850,12 €**
  - ✓ un **excédent brut** de **11 865,68 €**, et un **déficit** de **4 536,84 €**. compte tenu des restes à réaliser.

#### B - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le Comité du 9 juin 2009 a décidé d'affecter les résultats, et pour chacune des sections syndicales, comme suit :

##### 1. Centre d'Aide aux Toxicomanes

◇ Excédent	—————→	<b>253,82 €</b>
◇ Report en section de fonctionnement	—————→	<b>253,82 €</b>

##### 2. Fourrière

◇ Excédent de fonctionnement	—————→	<b>190 782,60 €</b>
◇ Report en section de fonctionnement	—————→	<b>190 782,60 €</b>

##### 3. Centre de Secours

◇ Excédent de fonctionnement	—————→	<b>54 203,16 €</b>
◇ Report en section de fonctionnement	—————→	<b>23 069,49 €</b>
◇ Affectation à la section d'investissement	—————→	<b>31 133,67 €</b>

##### 4. Gestion des Vignes

◇ Excédent de fonctionnement	—————→	<b>16 885,21 €</b>
◇ Report en section de fonctionnement	—————→	<b>16 885,21 €</b>

## 5. Centre de Secours

- Pour le Centre de Secours, la dépense la plus importante depuis la départementalisation des Sapeurs-Pompiers est le contingent à verser au SDIS (85,20% des dépenses de fonctionnement),
- Le SIVOM garde à sa charge le 13<sup>ème</sup> mois des Sapeurs-Pompiers mais a des difficultés à en estimer le coût puisqu'il n'a plus la maîtrise des effectifs ; le montant de cette charge est normalement dégressif d'année en année,

## 6. Fourrière

On constate une légère baisse des dépenses de fonctionnement, - 1,58% alors que les recettes sont en augmentation de 3,39%.

### C - Cotisations des communes membres

Suivant le principe de fonctionnement du SIVOM, les communes ne cotisent que pour les sections syndicales auxquelles elles adhèrent.

Les cotisations pour l'année 2008 ont été les suivantes :

- **section CEDAT** : 0,10 € par habitant,
- **section Fourrière** : 0,30 € par habitant,
- **section Centre de Secours** : 33,20 € par habitant,
- **section Gestion des Vignes** : 10 000 € pour chacune des 2 communes membres.

Pour la majorité des activités, les cotisations sont donc stables ; la cotisation la plus lourde est celle liée au coût des Sapeurs-Pompiers, elle est conditionnée par le montant de la participation à verser au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

### D - Dette

La dette du Syndicat ne concerne plus qu'une seule des 5 sections syndicales, le Centre de Secours :

- ✓ Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 133 726,63 €
- ✓ Capital restant dû au 31 décembre 2008 : 90 243,26 €

Un état détaillé de la dette figure en annexe de chaque Budget Primitif ainsi que chaque Compte Administratif.

## 4° Principaux aspects de l'année 2008

### A - Activité Fourrière

La gestion de l'activité fourrière, sous ses différents aspects, est lourde et mobilise beaucoup de temps, tant sur place par les agents en poste sur le site qu'au niveau de la cellule administrative du Syndicat.

#### 1. la fourrière automobile

L'activité, stable sur les dernières années, diminue en 2008. Le nombre de véhicules entrés en fourrière évolue de la façon suivante : **1 315 en 2006, 1 369 en 2007 et 1 253 en 2008**. Six villes concentrent à elles seules 66% de l'activité avec un nombre de véhicules allant de 76 à 339. Huit villes n'enregistrent aucune mise en fourrière contre 7 en 2007.

Le nombre de véhicules varie d'une commune à l'autre. On note une diminution inhabituelle des deux villes dont les entrées sont les plus importantes et à l'inverse, une forte augmentation pour les petites et moyennes communes. Le nombre d'entrées mensuel assez régulier autour de 115 véhicules sauf pour les mois d'été, de mars et novembre alors que depuis deux ans, l'activité connaissait des pics de septembre à novembre. En valeur absolue, l'année 2008 est assez proche de l'année 2001.

On retrouve ce même constat sur le nombre de véhicules repris par leur propriétaire qui, de **45,5%** en 2007, passe à 42,73% en 2008 soit **54,5%** d'abandons pour 2007 contre 57,3% en 2008. La ville qui a le plus fort taux d'entrées enregistre le plus faible taux d'abandon (23%). Pour les cinq autres villes, ce taux va de 59% à 90%.

**Ces véhicules abandonnés posent un problème de stockage sur le site, puis un problème d'évacuation.** Ils ne génèrent pas de recette directe pour le SIVOM et les procédures pour identifier les propriétaires et leur faire payer les frais de fourrière paraissent aléatoires. La fourrière a bénéficié, lors de la vente des véhicules abandonnés aux épavistes, de la forte hausse du prix de l'acier en 2008. Malheureusement, l'année 2009 connaît une chute sensible.

Le nombre de véhicules mis en vente au Service des Domaines est en augmentation, 68 pour 2008 contre 50 en 2007 soit deux fois plus qu'en 2006. Il ne représente que 5,34% des véhicules abandonnés

La fourrière reçoit aussi des deux-roues, 66 entrées en 2008 pour 76 entrées en 2007. Il est à noter que 9 seulement ont été repris, 57 ont été abandonnés donc restés à la charge du SIVOM.

## **2. la fourrière animale**

Bien que dans les années 2000 et 2001 il a été constaté une augmentation de chiens « dangereux », suite à la mise en application de la réglementation, ce nombre n'a cessé de diminuer depuis. En 2008 on compte 30 entrées contre 39 en 2007.

Après une courbe descendante depuis 2002, une augmentation de 8% de chiens accueillis en 2007, on constate une baisse de 4,6% en 2008. Avec les chats, ce ne sont pas moins de 621 animaux accueillis en 2008, soit 9% de moins qu'en 2007. 66,42% des chiens ont retrouvé leur maître grâce à l'identification alors qu'on constate 94,5% d'abandon de chats.

En 2008, la fourrière animale a également accueilli, 1 mouton, 1 furet, 1 bouc, 4 cochons d'Inde, 1 tortue et 1 iguane.

Bien que le nombre d'animaux accueillis soit en baisse, on constate une augmentation de l'activité due à l'alourdissement des procédures administratives.

## **3. le projet d'aménagement de la fourrière automobile ou de transfert du site**

Par arrêté n° DR/99/020 en date du 3 mai 1999, Le Préfet des Yvelines a accordé au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye un agrément provisoire pour exercer l'activité de gardien de Fourrière automobile dans son établissement situé 30, rue de la Bidonnière à Poissy (78300).

Il a également informé le SIVOM que l'agrément définitif ne pourrait être prononcé qu'après la mise en conformité des installations avec la réglementation en vigueur pour la protection de l'environnement.

Depuis cette date, le SIVOM a eu de multiples contacts avec la Ville de Poissy pour s'assurer de la pérennité du site. Cette commune ayant des projets d'aménagement sur cette zone a fait au SIVOM différentes propositions pour transférer son activité sur une autre parcelle, la dernière en date étant celle liée au projet de PLU de Poissy, au printemps 2007, qui aurait consisté à transférer la fourrière derrière le CSP (centre de secours principal) de Poissy, entre la A14 et la RD113 en cours de réaménagement. Le SIVOM a régulièrement tenu les services de la Préfecture informés de l'ensemble de ces contacts et propositions. Pendant des années et jusqu'en mars 2008, la Préfecture a renouvelé ses agréments provisoires.

En 2000, une première étude de faisabilité pour la mise aux normes du terrain de fourrière automobile avait été réalisée, puis abandonnée compte tenu des incertitudes sur le terrain d'assiette de la fourrière. À nouveau, en 2006, le bureau d'études a repris cette trame initiale et a présenté devant le comité syndical un nouveau projet, retenu par les élus après diverses modifications et qui concernait la quasi-totalité de la

parcelle ; l'estimation du montant des travaux était évaluée à environ 600 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes. Ce projet a de nouveau été stoppé au moment du projet de PLU de Poissy. Des contacts ont été pris, en juin dernier, avec la nouvelle municipalité de Poissy qui a indiqué que le projet de l'ancienne équipe municipale serait revu mais sans pouvoir donner à cette époque de précisions supplémentaires.

Les services de la Préfecture ont demandé au SIVOM de se mettre en situation de répondre aux injonctions en terme de mise aux normes ; ils ont néanmoins précisé que :

- compte tenu des incertitudes toujours existantes, une mise aux normes a minima des installations serait tolérée dans un premier temps, dans l'attente d'avoir des informations complémentaires sur les projets d'urbanisme de la commune de Poissy,
- ces travaux consistent dans la réalisation d'une ou de plusieurs aires étanches et en forme de rétention destinées à stocker les véhicules accidentés présentant des risques d'écoulement des fluides ou dont les parties souillées par les hydrocarbures sont soumises aux intempéries et l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures,
- la surface de l'aire de stockage doit être déterminée en fonction de l'activité de la fourrière,
- une expertise rapide de ce type de véhicules et un enlèvement régulier des véhicules hors d'usage doivent permettre de limiter le nombre de véhicules stationnés sur le site et, par conséquent, la surface du stockage nécessaire.

Compte tenu de ces précisions, les services préfectoraux ont demandé une étude de faisabilité accompagnée du calendrier de réalisation des travaux ; un nouvel agrément d'une année a été donné malgré l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité routière.

Le SIVOM a de nouveau repris contact avec le bureau d'études qui a suivi le dossier en cours et lui a demandé de revoir le projet en le minorant de façon substantielle. Les travaux liés à la sécurité du site, en particulier le renforcement de l'éclairage, ont été maintenus.

Entre-temps, la DSV (direction des services vétérinaires) des Yvelines a demandé au SIVOM d'apporter des améliorations à la partie fourrière animale, en prévoyant essentiellement une zone où les chiens pourraient s'ébattre. Il a donc été demandé au bureau d'études de les rajouter au dossier d'ensemble pour ne pas avoir à revenir sur ce projet.

La présentation du résultat de ce travail était à l'ordre du jour du Bureau du 17 novembre 2008.

## GRANDES LIGNES DU PROJET RETENU

- Réalisation d'un parking visiteurs de huit places à l'entrée de la fourrière, l'accès piétons au bureau se faisant par un cheminement piéton.
- Réalisation d'une voie d'accès avec reprise de la barrière levante existante.
- Réhabilitation de la première partie de la zone fourrière avec séparateur d'hydrocarbures et reprise de l'assainissement existant.
- Accès par une voirie traversante à la deuxième partie de la fourrière.
- Reprise de l'éclairage.
- Implantation d'un poteau d'incendie pour renforcer la sécurité.
- Extension et mise aux normes du chenil.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération est en cours, le projet devrait être finalisé avant la fin de l'année 2009.

### **B - Centre de Secours**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le transfert des personnels de Sapeurs-Pompiers Professionnels, ainsi que des Sapeurs-Pompiers Volontaires est effectif. La charge financière du « 13<sup>ème</sup> mois » des Sapeurs-Pompiers Professionnels, présents lors de ce transfert, reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils sont en activité au sein du Département des Yvelines ; c'est donc une charge qui devrait décroître d'année en année.

Les biens mobiliers et immobiliers ont été repris par le SDIS, au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les charges de fonctionnement et au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour les charges liées à l'investissement

La cotisation versée par le SIVOM au Service d'Incendie et de Secours des Yvelines, après avoir connu un alourdissement important pendant toute la période des transferts, s'est maintenant stabilisée.

### **C - La vigne Saint-Germain-en-Laye/Le Pecq**

Encadrés par les conseils d'un œnologue avec lequel le SIVOM a passé contrat, les personnels municipaux des deux communes continuent d'entretenir cette vigne et de gérer ensuite la récolte.

De l'avis des spécialistes, la qualité du « Vin des Grottes », produit par ces pieds de pinot noir continue de s'améliorer. Quant à la production, elle est tributaire des conditions climatiques, en particulier de l'été. D'autre part et depuis 3 ans, il est procédé à une vendange en vert afin de diminuer le nombre de grappes par pied et d'améliorer ainsi la qualité du raisin restant.

## **D - L'aire d'accueil des gens du voyage**

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Comité Syndical du SIVOM a accepté le transfert de la compétence « réalisation et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage » pour chacune des quatre communes concernées, à savoir, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye. Ces communes figuraient, dans le cadre du schéma départemental, dans la zone du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation (SIEP) pour un nombre global de 40 places.

Un terrain de 6.000 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Paris, a pu être trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye à proximité du secteur de la Garenne, au nord de la Route dite Centrale dans la zone de la Bouverie des Noyers. Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de la Ville de Paris, en son courrier adressé à Monsieur Jacques MYARD, Président du SIEP, le 6 avril dernier, a donné son accord de principe pour la mise à disposition de ce terrain.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée suite à une procédure de marché à procédure adaptée en juin dernier. Les études pour l'aménagement de l'aire sont en cours de réalisation

L'année 2009 va donc se caractériser par :

- La mise en œuvre de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage compte tenu des délais fixés.
- La mise en œuvre du projet de réaménagement de la fourrière, longtemps différée pour des contraintes extérieures au SIVOM.